

Eighteenth-Century Fiction

Volume 17

Issue 3 *Fiction and the Family / Genre romanesque et la famille*

Article 2

4-1-2005

Confusions familiales et déroutes incestueuses dans quelques romans du milieu du siècle: Caylus, Chevrier, Perneti

Jacqueline Chammas

Recommended Citation

Chammas, Jacqueline (2005) "Confusions familiales et déroutes incestueuses dans quelques romans du milieu du siècle: Caylus, Chevrier, Perneti," *Eighteenth-Century Fiction*: Vol. 17: Iss. 3, Article 2.
Available at: <http://digitalcommons.mcmaster.ca/ecf/vol17/iss3/2>

Copyright ©2013 by Eighteenth-Century Fiction, McMaster University. This Article is brought to you by DigitalCommons@McMaster. It has been accepted for inclusion in Eighteenth-Century Fiction by an authorized administrator of DigitalCommons@McMaster. For more information, please contact scom@mcmaster.ca.

Confusions familiales et déroutes incestueuses dans quelques romans du milieu du siècle: Caylus, Chevrier, Perneti

Abstract

Plus d'un roman au xviii siècle a exploité le tabou de l'inceste pour mettre en lumière les lacunes que la cohésion familiale peut accuser. Dans ceux de Anne-Claude-Philippe de Pestels de Lévis de Tubières-Grimoard, comte de Caylus, François-Antoine de Chevrier et Jacques Perneti, les relations incestueuses viennent illustrer le danger que court la famille mal gérée, du fait de son organisation bâtie à l'image du régime royal, c'est-à-dire régie par le droit d'aînesse. En effet, les récits présentés ici imaginent une application de ce droit familial si stricte et si dénuée de sentiments qu'il en résulte une confusion dans les liens parentaux pouvant mener les membres de la famille à la déroute, voire au crime et à la mort.

Confusions familiales et déroutes incestueuses dans quelques romans du milieu du siècle: Caylus, Chevrier, Perneti

Jacqueline Chammas

Plus d'un roman au XVIII^e siècle a exploité le tabou de l'inceste pour mettre en lumière les lacunes que la cohésion familiale peut accuser. Dans ceux de Anne-Claude-Philippe de Pestels de Lévis de Tubières-Grimoard, comte de Caylus, François-Antoine de Chevrier et Jacques Perneti, les relations incestueuses viennent illustrer le danger que court la famille mal gérée, du fait de son organisation bâtie à l'image du régime royal, c'est-à-dire régie par le droit d'aînesse. En effet, les récits présentés ici imaginent une application de ce droit familial si stricte et si dénuée de sentiments qu'il en résulte une confusion dans les liens parentaux pouvant mener les membres de la famille à la déroute, voire au crime et à la mort.

L'enfant qui a cette chance d'être l'aîné profite de tous les privilèges que la loi sur la famille lui accorde, mais qu'advient-il des autres, les cadets et les filles? Le sort des personnages des trois auteurs précités n'est pas enviable: ils sont malmenés par la vie qui leur est imposée et sont sujets à des pièges inattendus, le plus grave étant celui de l'inceste. Les cadets sont éloignés de la maison et dispersés en bas âge. Ils ne connaissent pas leur parenté directe que le hasard leur fait

rencontrer à l'âge adulte et que la voix de la nature les porte à aimer un peu trop. Incestueux involontaires, ils avouent être victimes de parents qui ont interprété impitoyablement un processus français traditionnel—non moins impitoyable—prescrit pourtant par la loi et approuvé par une Providence qui en punit les incartades et, pour utiliser l'expression de Robert Mauzi, qui « laisse l'homme démuné, privé de tout réconfort ». ¹ Mais au-delà de la Providence, le coupable désigné, et que les malheureux invoquent, est la structure sociale de la famille qui, paradoxalement, sème la désorganisation au sein de cette même famille à cause d'un père ou d'une mère trop zélés.

Les épreuves pénibles par lesquelles passent les héros—et qui se rapportent à un état réel des choses uniquement en ce qui concerne le droit d'aînesse, la loi n'accordant qu'à l'aîné le titre et la fortune—exposent les retombées d'un système porté à son excès sur l'échiquier de l'imaginaire romanesque. On y découvre les séquelles de ces secousses capables d'ébranler l'édifice familial: l'ignorance de leur identité propulse les incestueux au statut de personnages tragiques; la reconnaissance censée consolider d'heureuses retrouvailles s'avère destructrice; les filles, lorsqu'elles ne dépérissent pas, sont forcées de finir leurs jours au couvent et les cadets sont voués à l'errance. Enfin, les victimes se révoltent contre la tyrannie de leurs géniteurs lorsqu'au moment fatidique de la reconnaissance parentale, le crime des sentiments incestueux ou de l'inceste accompli est mis au jour. L'étude de quatre romans du milieu du siècle fait état de cette impossible quête d'intimité dont on suivra les étapes à travers le désarroi des personnages de Caylus (*Soirées du bois de Boulogne*), de Chevrier (*Les Coupables innocents* et *Mémoires d'une honnête femme*) et de Perneti (*L'Infortuné Provençal*).

Enfants écartés, familles effritées

Les *Soirées du bois de Boulogne* ont été imprimées pour la première fois en 1742.² La « cinquième soirée » raconte l'histoire du comte de Crémailles, un cadet éloigné dès sa naissance de la maison familiale et placé chez une nourrice, puis à six ans chez les Barnabites de Montargis. À quatorze ans, il est présenté à ses parents; sa mère l'ignore totalement et ne porte d'intérêt qu'à son aîné. Il reçoit

1 Robert Mauzi, *L'Idée du bonheur au XVIII^e siècle* (Paris: Albin Michel, 1994), 546.

2 Anne-Claude-Philippe de Pestels de Lévis de Tubières-Grimoard, comte de Caylus, *Soirées du bois de Boulogne, ou Nouvelles françoises et angloises* (1742), dans *Œuvres badines complètes* (Amsterdam et Paris: Visse, 1787), t. 5, 5–330. Les références renvoient à cette édition.

malgré lui la tonsure et, à la fin de ses études, à dix-neuf ans, il se retrouve riche d'un prieuré offert par son oncle évêque.

Sur les terres du prélat chez qui il séjourne, il rencontre un jour, endormi sous un arbre, un jeune cavalier enfui de chez lui, ses parents voulant le forcer—lui aussi—à l'état ecclésiastique. Devant la similitude de leurs deux cas, ils se lient d'amitié et prennent ensemble le chemin de Paris. En route, l'étranger, surnommé Mackarti, se sent mal; Crémailles défait son col pour le soulager et tombe sur une poitrine de femme: « De la plus tendre amitié j'avois passé sur le champ au plus violent amour » (208). Ils s'entendent pour faire passer Mackarti pour la sœur du comte. La jeune fille dévoile l'ignorance de sa véritable identité familiale: on l'appelait Aglaé de Vauxfleurs au couvent où elle a grandi « sans avoir vu aucuns de [ses] parens, et sans avoir jamais entendu parler d'eux » (211).

Dans *Mémoires d'une honnête femme*, Sophie raconte sa propre histoire.³ Aimée de d'Argis, elle se voit refuser le mariage par son père, qui décide de l'enfermer au couvent contre son gré. Il entend laisser son héritage entier à son fils aîné, après avoir relégué son cadet à un précepteur sans jamais demander à le voir. En route pour le couvent, la voiture est attaquée par d'Argis, qui est aussitôt tué par le père; celui-ci est assassiné à son tour par des brigands. Sophie se retrouve seule à la merci des malfaiteurs, mais elle est sauvée par le marquis d'Ivières, qui, justement, passait par là. Sophie commente les événements au fur et à mesure qu'ils se produisent, en anticipant les sensations fortes que le lecteur ressentira bientôt. Elle nourrit ainsi sa colère contre le démantèlement de la famille, du fait des retombées effroyables qu'il peut causer: « Je ne me sauvai d'un crime que pour frémir sur un autre, bien plus affreux » (108).

L'Infortuné Provençal aborde les malheurs d'un cadet « d'une famille aussi illustre que riche ».⁴ Destiné à l'ordre de Malte, il est nommé chevalier de Bécicourt. Son père l'éloigne de la famille et l'envoie à Paris avec un précepteur. Alors commence une vie errante, parsemée d'aventures amoureuses sans lendemain. Ses multiples voyages lui font perdre le contact avec sa famille. Plusieurs années plus tard, un ami l'invite à séjourner chez lui, « à Mets » (133). Là, loin de sa

3 François-Antoine de Chevrier, *Mémoires d'une honnête femme, écrits par elle-même et publiés par M. de Chevrier* (1753) (Amsterdam: H. Constatel, 1763), 206. Les références renvoient à cette édition.

4 Jacques Perneti, *L'Infortuné Provençal, ou Mémoires du Chevalier de Bécicourt* (Avignon, [s.é.], 1755), 5. Les références renvoient à cette édition.

Provence natale, il rencontre enfin l'amour dans les traits d'une jeune femme qui changera sa vie.

Les Coupables innocens, premier conte du *Recueil de ces dames*, expose l'infortune de deux jeunes gens.⁵ À la mort de son père, le marquis de Genneville, un libertin étourdi qui menait une vie dissolue à Paris, retourne au château familial. À son arrivée, il s'enquiert du reste de sa famille et apprend que sa sœur, l'unique parente qui lui restait, est morte au couvent des Visitandines où elle était pensionnaire et que lui-même est ruiné, dépossédé de ses biens. Tout à présent appartient à l'intendant Robert, nouveau seigneur du domaine auprès de qui vit Camille, sa pupille fraîchement sortie du couvent.

Du fait que les parents se défont de leurs enfants en les éloignant de la maison familiale et en les éparpillant, ceux-là ne se connaissent pas entre eux et ignorent même parfois qui ils sont. Ce qui peut sembler un détail anodin et facilement rectifiable se révèle source de tragédie. Les filles sont tenues dans l'isolement et, quand ils ne taisent pas leur identité, les cadets la camouflent sous un nom d'emprunt. Le lien de parenté est ainsi dilué et l'unité familiale, oblitérée.

L'ignorance du nom

L'abbesse avait reçu de la mère d'Aglé (*Soirées du Bois-de-Boulogne*) une lettre lui ordonnant de commencer son noviciat et Aglé avait alors insisté pour connaître le nom de ses parents avant de décider de sa vie, mais elle s'était entendu répondre: « Ce sera après la prise d'habit » (216). C'est là qu'elle s'enfuit du couvent avec une amie qui la délaisse en pleine campagne près de l'évêché, et qu'elle rencontre le comte de Crémailles. Les jeunes gens se promettent d'être l'un à l'autre. Entretemps, le comte installe confortablement Aglé dans un couvent parisien en l'y présentant comme sa sœur et se rend à son collège: « Jamais douleur ne fut égale à celle qui accompagna nos adieux [...] . La supérieure s'avisait de trouver que nous nous ressemblions beaucoup: nous fûmes charmés d'une prévention qui entroit si bien dans nos vues » (233). Il continue de lui rendre visite et de lui jurer un amour éternel. En attendant, Aglé demeurera cachée jusqu'à ce qu'elle atteigne ses vingt-cinq ans, âge où elle deviendra autonome. Le père et le frère aîné du comte meurent subitement, le laissant seul héritier du nom et de la fortune de la

5 François-Antoine de Chevrier, *Les Coupables innocens*, dans *Recueil de ces dames* (Bruxelles: Aux dépens de la Compagnie, 1745), 1-121. Les références renvoient à cette édition.

famille. La mère, qui a toujours refusé de le voir, lui montre alors de la considération et le presse de se marier afin de perpétuer la descendance. Crémailles annonce qu'il épousera Aglaé. La jeune fille, toujours à la recherche de son identité, écrit à l'abbesse de son ancien couvent pour s'enquérir, encore une fois, du nom de ses parents: «Daignez, madame, je vous en conjure, me nommer les auteurs de ma naissance, quelque grands que vous m'avez assurée qu'ils étoient, ils n'auront point à rougir de me voir, ni d'un homme de bonne-maison qui n'attend que vos éclaircissemens pour devenir mon mari» (242). La réponse ne se fera pas attendre longtemps mais elle sera loin de satisfaire les espoirs de la jeune Aglaé et les projets de Crémailles.

Devant son sauveur, le marquis d'Ivières (*Mémoires d'une honnête femme*), Sophie reste prudente et ne décline pas son identité: « Soit raison ou fausse délicatesse, je lui déguisai et mon nom et le lieu de ma naissance » (109). La narratrice analyse, à distance, son geste, qui se révélera être le mauvais, celui qu'il ne fallait pas faire: « Funeste prudence tu allois entraîner tous mes maux! » (109). Ils tombent amoureux l'un de l'autre; le marquis l'installe à Langres le temps qu'il termine le travail pour lequel il était venu dans la région; ses intentions sont honnêtes:

Sans cesse auprès de moi, et toujours occupé du soin de me plaire, il ne me quittoit que lorsqu'il étoit forcé pour me laisser prendre un repos dont mon âme ne jouissoit guères; je l'aimois avec *idolâtrie*, mais ma raison qui triomphoit de mon penchant m'engagea à le solliciter vivement de tenir la parole qu'il m'avoit donnée de me mettre au couvent; le Marquis [...] se jeta à mes genoux en jurant par tout ce qu'un amour sincère reconnoit de plus sacré, qu'en restant avec lui, je ne risquois ni mes mœurs, ni ma vertu; je le crus, et [...] je ne fus point trompée. (110)

Mais une fille ne peut se libérer, à son aise, du joug familial; la Providence veille: « Le destin ne me laissoit jouir du calme que pour me faire essuyer l'orage le plus affreux » (110). En effet, les aventures se multiplient pour Sophie, qui tient à sauvegarder sa liberté et son nouvel amour. Son frère aîné, le baron de Verbois, jouant le rôle du père mort, suit ses traces, la rattrape et, usant de violence, la séquestre dans un monastère à Dijon et lui fait prononcer de force ses vœux. Le marquis amoureux se lance, lui aussi, sur les pas de sa bien-aimée; il la fait sortir du couvent dans un tonneau à vin; les amants s'enfuient loin de la région et se réfugient dans la maison d'un ami en attendant de pouvoir se marier:

D'Ivières aussi amoureux, mais plus pressant qu'il ne l'avoit été à Langres me parla de son amour avec des expressions qu'il n'avoit pas employées jusqu'alors; ses vertus m'avoient toujours été chères; son attachement me fut sensible, et sous l'espoir d'une union sacrée, j'allois me plonger dans le crime... (119)

Après plusieurs déceptions sentimentales, Béricourt (*L'Infortuné Provençal*) décide de ne plus aimer jusqu'au jour où, à l'autre bout de la France, à Metz où il est invité chez un ami, sans révéler son identité, il fait une rencontre qui illumine sa vie:

Je fis connoissance avec une jeune veuve fort aimable qui fréquentait la maison paternelle de mon ami, où je demeurois; c'étoit une des intimes de sa mere: on s'aperçut bientôt du gout que je prenois pour cette personne; inclination que je voulois me deguiser à moi-même, redoutant une passion qui m'avoit presque toujours été funeste. Je me jettai à ses genoux, la conjurai de ne pas se défendre de cette accusation [de l'aimer], et de daigner souscrire à l'arrêt favorable que nos juges alloient prononcer. (134)

L'issue de la demande est heureuse; le chevalier épouse la jeune femme aimée, sans que l'un ou l'autre n'ait décliné son nom d'origine, et il connaît enfin le bonheur: « Que j'étois heureux dans les bras de cette tendre épouse: j'y reconnoissois tous les jours les plus estimables qualités de l'esprit et du cœur » (156).

Dès qu'il aperçoit Camille, la pupille de l'intendant Robert, Genneville le marquis volage (*Les Coupables innocens*) subit le coup de foudre, s'assagit et ne pense plus qu'à se ranger. Robert la lui propose en mariage: « C'est le seul moyen, me dit-il, de nous réconcilier ensemble, elle jouit de mille livres de rente ». Le jeune homme n'a que faire de l'argent; sa passion pour la pupille l'occupe entièrement: « Mon amour pour Camille ne me permit pas de balancer; je ne lui avois point encore parlé, et je pressois déjà l'Intendant de nous unir. La permission qu'il me donna d'approcher de la belle Camille, effaçait presque tous les chagrins qui me restoient ». Lors de sa première rencontre avec la jeune fille, Genneville est ébloui. Il s'enquiert de ses parents et de sa famille: de cela, elle ne sait rien; en revanche, elle sait que l'intendant avait l'intention de l'épouser avant l'arrivée du marquis. L'amour inattendu du marquis a apparemment changé la donne: « Je vis, j'adorai Camille, un mouvement secret sembloit me presser à m'éclaircir de son sort. Hélas! elle l'ignoroit. Entrée depuis huit jours dans ce château, Robert l'avoit fait venir de Bretagne où elle vivoit au Couvent, et sans inclination, sans goût, elle alloit l'épouser ». Séduit par la pureté de Camille, Genneville veut

l'épouser. À la question de la jeune fille « Vous m'aimez donc? », il répond avec fougue: « Si je vous aime, pouvez-vous en douter? Dites un mot, et ce soir nous sommes unis ». Elle est enchantée de pouvoir se libérer du joug de son tuteur: « Que vous êtes pressant. Ce mot est lâché, hâtez-vous de me délivrer de la tyrannie d'un homme odieux ». L'intendant consent au mariage à la condition que le marquis ratifie le contrat arraché à son vieux père sur son lit de mort. Le jeune homme acquiesce à tout pourvu qu'il possède sa bien-aimée; à peine se rend-il compte qu'il cède, en fait, ses avoirs à l'escroc: « J'étois amoureux, je souscrivis à tout ». Genneville dépossédé mais heureux épouse la femme qu'il aime passionnément et le couple connaît le bonheur d'une union parfaite: « Nous nous mariâmes le lendemain; la paix, l'union, la sage liberté faisoient nos seuls plaisirs » (111–12).

Ces idylles vont bientôt tourner au tragique, et c'est bien à cause d'un problème d'identité, les uns et les autres changeant de nom et devenant méconnaissables pour leurs proches. Le motif de ce déguisement relève du fait que les personnages se refusent à compromettre leur vrai nom—quand ils le savent—au début de leur relation amoureuse; mais le secret dure parfois au-delà du mariage, quand le crime de l'inceste est déjà consommé. Le marquis d'Ivières, en réalité M. de Verbois, se donne son nouveau nom à son retour de la guerre et Sophie, qui est donc sa sœur, cache son vrai nom à son sauveur de peur du scandale produit par sa fuite (*Mémoires d'une honnête femme*). Camille, qui n'était jamais sortie de son couvent dans son enfance, ne connaît pas son identité et ne sait rien à propos de ses parents ni, par conséquent, de son frère (*Les Coupables innocents*). Aglaé de Vauxfleurs porte un nom inventé, imposé par l'abbesse du couvent, et recherche désespérément ses géniteurs (*Soirées du Bois de Boulogne*). Le chevalier de Bélicourt n'informe pas sa femme de son nom ni de son titre, et cette dernière ne lui fait pas part de son nom de famille d'origine (*L'Infortuné Provençal*). Ceux qui masquent leur identité ont, chacun, sa raison particulière pour le faire, mais n'est-ce pas un moyen de conserver à l'abri de toute éclaboussure cette part d'intimité familiale à laquelle tous aspirent et que leur nom—véritable ou d'origine—est censé leur procurer?

Par leur statut, les cadets illustrent bien le problème posé. D'une part, avec un nom d'emprunt, pour le dire avec les mots de Christian Biet, « si le cadet offre la constante d'être le personnage du voyage, de l'exil et de l'aventure, sa "condition", comme on dit à l'époque, lui permet de ne pas simplement reproduire un schéma mais d'inventer

un destin à l'intérieur de l'espace social ».⁶ D'autre part, le nom adopté par ce même cadet évite de faire de lui un élément de « désordre, principalement social, qui menace directement l'ordre le plus sacré, celui de la famille, pépinière de l'État ».⁷ Mais ces mêmes cadets sont tourmentés par les conventions et par les lois absurdes qui les régissent, et leurs conditions de vie se prêtent à tous les hasards romanesques, principalement celui du crime incestueux révélé au grand jour par la reconnaissance de l'autre.

Pour leur part, les filles qui ignorent leur identité, ces « futures victimes », sont ramenées à cette « destinée féminine » sur laquelle Pierre Fauchery s'est longuement penché.⁸ Le moment de la reconnaissance familiale est encore plus tragique pour elles et la pression sociale plus forte. Sophie (*Mémoires d'une honnête femme*) en tremble encore *a posteriori*: « Lorsque je dis que j'allois me plonger dans le crime, je parle d'une action affreuse, dont le détail seul vous fera frémir » (119). La narratrice emploie l'adjectif « affreux » pour qualifier l'acte à venir, c'est-à-dire, explique Condillac, « qui cause de l'effroi, une grande crainte causée par un danger qu'on a couru, ou qu'on va courir ».⁹ Plutôt que de favoriser l'insertion de la sœur dans le monde du social, la scène de reconnaissance du frère la recule dans les recoins les plus sombres.

La reconnaissance: une catastrophe familiale

La mère d'Aglaé (*Soirées du Bois-de-Boulogne*) accède enfin aux demandes pressantes de sa fille et se décide à la rencontrer au couvent. Elle se fait accompagner par son beau-frère évêque, offusqué du procédé de son frère et de sa belle-sœur envers leur fille et exigeant une réparation immédiate envers celle qui fut si longtemps abandonnée. Aglaé tombe à genoux et embrasse sa mère à travers la grille; l'oncle lui promet de lui « accorder pour mari le gentilhomme qu'elle aime et à qui elle a tant d'obligations » (246). Sur ces entrefaites arrive Crémailles; l'étonnement est réciproque; la vérité explose dans ce dialogue rapporté par le jeune homme:

6 Christian Biet, *Droit et littérature sous l'Ancien Régime: Le jeu de la valeur et de la loi* (Paris: Honoré Champion, 2002), 233.

7 Biet, 246.

8 Pierre Fauchery, *La Destinée féminine dans le roman européen du dix-huitième siècle, 1713–1807: Essai de gynécomythie romanesque* (Paris: Armand Colin, 1972), 156.

9 Étienne Bonnot de Condillac, *Dictionnaire des synonymes* (1758–67), texte établi et présenté par Georges Le Roy (Paris: Presses Universitaires de France, 1951), 164.

— Qui vous a dit que nous étions ici, me dit ma mère, et qu’y venez-vous chercher?

— Ma chère Aglaé ou la mort, répondis-je furieux.

— Ah! mon fils! s’écria ma mère...

— « Son fils! répéta ma chère Aglaé avec un grand cri; quoi vous êtes mon frère! » et elle tomba évanouie.

Ce mot suffit pour faire dans l’instant la plus affreuse des reconnoissances. J’ignorois que j’eusse jamais eu une sœur: mais le danger où je la voyois me fit rassembler tout ce qui me restoit de forces, je courus au tour crier qu’on volât à son secours. Mon oncle donnoit les siens à ma mère, qu’en rentrant dans le parloir, je trouvai aussi sans connoissance. J’étois comme immobile au milieu de tant d’horreurs.

Aglaé revient à elle; un jeu de regards suffit: le dialogue des yeux dit tout l’attachement que les amants ont l’un pour l’autre et grave en eux, tel un texte « écrit », la misère de leur découverte, cette horrible impasse dans laquelle ils sont soudainement projetés. Aglaé est une part de la vie intime de Crémailles; en la lui enlevant, on lui arrache son âme, sa sensibilité, ses « entrailles »: « Une troupe de religieuses arriva pour secourir ma sœur, elle recouvra un peu l’usage de ses sens; ses yeux en se rouvrant, cherchèrent les miens; elle les trouva d’abord fixés sur elle; les uns et les autres portoient notre désespoir écrit. On l’emporta; et quand je la vis disparoître, je sentis qu’on me déchiroit les entrailles » (248). Crémailles est désespéré autant que stupéfait par la nouvelle. Il ressent tout le poids du crime qu’il commettait sans en avoir conscience: « Quoi! ma chère Aglaé est ma sœur, me disois-je; oh! nom si doux à mon cœur, nom que l’amour le plus tendre et le plus pur m’avoit inspiré de lui donner! pourquoi deviens-tu pour moi le plus cruel de tous les supplices? » (248). Il se déclare innocent et, sur un ton violent, accuse sa mère d’être la seule responsable de son crime incestueux: « Ce sera sur vous, mère dénaturée, que Dieu vengera le sacrilège d’Amnon et de Thamar! » (250).¹⁰

Sophie ne se rend pas compte qu’elle est en danger avec d’Ivières (*Mémoires d’une honnête femme*) parce qu’il lui promet le mariage. Or c’est justement pour cela qu’elle lui fait confiance et se décide à répondre à ses avances passionnées:

Vivement pressée par le Marquis, ma rougeur, mon trouble, des yeux que l’idée du plaisir égaroit, tout enfin trahissoit ma vertu pour servir mon amant, et déjà ses soupirs avant-coureurs de la volupté, lui traçoient son bonheur. D’Ivières, vainqueur de ma résistance, ne retardoit l’instant heureux que pour mieux en

10 Il s’agit des personnages bibliques incestueux, frère et sœur du même père, David. *La Bible*, 2 Samuel 13:6–22.

sentir la délicatesse; peu d'hommes connoissent ce sentiment, c'est le sel de l'amour. (119)

Mais auparavant, le marquis d'Ivières tient à en savoir plus sur la jeune fille dont il est sérieusement épris:

L'instant qui alloit m'attacher inviolablement au *Marquis* arrivoit, et nous étions déjà dans le parc. Couchés languissamment sur un gazon émaillé de fleurs les plus belles [...], le *Marquis* livré tout entier aux charmes de la volupté qu'il alloit goûter, abandonnée moi-même à cette illusion enchanteresse, qui prévient la tendresse la plus vive, je me préparois à oublier dans les bras de mon amant, et mes malheurs passés, et les dangers de l'avenir, quand le sensible d'Ivières, retardant encore l'instant de ses plaisirs, exigea de ma complaisance que je lui découvrisse les particularités de mon Histoire, que la seule bienséance m'avoit mis dans le cas de lui cacher jusqu'ici. (119)

Les amants échappent au crime par la franche identification de soi: « Se taire à son amant est une perfidie, j'aurais pu commettre un crime en ne satisfaisant pas le *Marquis* » (119). Elle a omis de se présenter; il a maquillé son nom: le mensonge ne fait pas bon ménage avec l'amour et Sophie enchaîne avec le coup de théâtre d'une vérité qui sera la source de son infortune:

À peine eu-je avoué le lieu de ma naissance et mon nom, que d'Ivières en fureur, se jettant sur son épée, voulut se poignarder à mes yeux: jugez de ma surprise; d'où peut venir, cher amant, lui dis-je en l'arrêtant, cet horrible dessein? qui l'inspire? Mon crime, répartit-il, et quel crime encore! vous voyez dans votre frere le plus malheureux de tous les hommes: mon frere, juste ciel! ah, que dites-vous? De grace éclaircissez ce mystère funeste? Demandez plutôt, repliqua-t-il, qu'il reste enseveli à jamais dans un oubli profond. (120)

Le marquis est sommé de s'expliquer: comment et par quel hasard se trouvait-il sur le chemin de Sophie? D'Ivières remonte à bien plus loin pour s'attaquer au cœur du problème, qui tient en quelques mots: « La barbarie d'un pere dénaturé a tout fait. Exilé, vous ne l'ignorez pas, de la maison paternelle, à l'âge de cinq ans, j'ai été élevé dans une campagne jusqu'à quinze » (120). Il entre dans l'armée et se signale à la guerre par sa bravoure. Riche, il retourne à Paris et se donne le nom de marquis d'Ivières: « Je viens en Bourgogne pour me présenter à mon pere, et pour voir si ses entrailles se remueront en faveur d'un fils qui ne demandant que des sentimens tendres, veut partager sa fortune avec lui, je vous trouve; vous savez le reste » (121). D'Ivières rentrait chez lui retrouver, lui aussi, une part de lui-même et de sa véritable identité parmi les siens. Elle s'est présentée à lui en la personne de Sophie.

Pendant un an, Bêlicourt et sa femme (*L'Infortuné Provençal*) jouissent d'une vie sans nuages, et voilà que le narrateur annonce un « fatal secret », un malheur qui paraît l'effet de leur destinée, c'est-à-dire « des circonstances où nous sommes envelopés, et dont nous n'avons pu ni prévoir ni détourner l'influence »:¹¹ « Falloit-il, grand Dieu, que la decouverte d'un fatal secret vînt subitement m'arracher à cette chere partie de moi-même! » (156). Un jour, par hasard, Bêlicourt aperçoit chez sa femme un miroir qu'il reconnaît au premier coup d'œil. À partir de là, les choses vont vite:

- Eh! m'écriai-je, voilà le miroir de ma sœur.
- Quoi! reprit ma femme toute émue, êtes-vous le chevalier de Belicourt?
- Oui, répondis-je [...] . Je n'avois pas achevé de proférer ce funeste aveu, que je la vis s'évanouir.
- Hélas, mon cher frere, puisqu'il ne m'est plus permis de vous donner le doux nom de mari [...].
Je n'osois lever les yeux sur le cher et triste objet d'une tendresse devenue criminelle:
- Ma chere sœur, [...] mon ignorance seule me rend coupable. Hélas! que ne me conserve-t-elle encore la possession de ton cœur! Cependant pourquoi nous allarmer? Maîtres de notre secret, conservons le nom, et de frere, et d'époux, ne soyons plus unis que par les liens du sang. Cette reflexion parut calmer ma sœur, et nous nous conformames à cette résolution. (158)

La scène prête à sourire si on la considère du seul point de vue logique: comment ont-ils pu s'épouser sans décliner leur état civil; comment, au bout d'un an de mariage, ne connaissait-elle toujours pas le nom de son mari; ou encore comment le chevalier, loin des siens depuis de longues années, a-t-il pu reconnaître d'un coup d'œil le miroir de sa sœur, etc. C'est justement la dispersion de la famille accompagnée d'une substitution d'identité qui est mise ici en lumière. Elle permet au lecteur d'en tirer les néfastes conséquences et d'apprécier l'importance de l'unité familiale.

Les époux Bêlicourt décident de taire les liens du sang qui les unissent, de garder le secret sur leur découverte et de continuer à mener, devant le monde, la même vie qu'auparavant, évitant ainsi le scandale et l'opprobre de la société. Ils se refusent cependant à devenir de véritables criminels et leur intimité, à partir de ce moment-là, se réduit à un attachement affectueux et fraternel. Mais l'épreuve s'avère trop dure; la femme du chevalier ne cesse d'aimer son mari devenu subitement son frère: « Je vis bientôt languir cette tendre compagne: quelque effort que je fisse pour lui rendre sa première

11 Condillac, article « Fatal », 275.

gayeté, je ne pus réussir à refermer une plaie trop profonde » (159). Elle dépérit rapidement de son excès d'amour frustré pour son époux et frère. Elle meurt peu de temps après, dans le désespoir de son malheur:

« Ô! frere trop chéri, me dit-elle prête à quitter la vie, sans doute que le Ciel ne m'imputera pas un crime involontaire! Mais en seroit-ce un pour moi d'avoir vainement combattu une passion funeste que je n'ai pu arracher de mon cœur! S'irriterait-il du consumant désir que j'avois qu'il eût pu m'être permis de vous aimer doublement! Non, sans doute, sa clémence agréera la victime qui périt accablée de si cruels tourmens. Adieu cher Bêlicourt, souvenez-vous de moi. Non, cher frere, oubliez celle qui ajoute à vos malheurs; que je sois le dernier. Vivez heureux ». La mort vint fermer pour jamais cette bouche trop aimable, que j'arrosai d'un torrent de larmes. (160)

Mariés depuis peu, Genneville et Camille (*Les Coupables innocens*) forment un couple heureux, mais, plus l'intendant est témoin de leur bonheur, plus il en est malade: « Il y avoit déjà deux mois que nous le goûtions, quand Robert, que l'horreur de son dernier crime devoit sans doute, tomba dans une langueur qui le conduisit au tombeau » (112). À l'article de la mort, il révèle aux jeunes gens « l'affreux secret » qu'il détient: « Tremblez sur mes crimes et sur les vôtres. Eh! Que dis-je, sur les vôtres! Ne suis-je pas le seul coupable? M. le Marquis, dit-il en me regardant, Camille est votre sœur. Ma sœur! Qu'entends-je! Ah juste ciel! » (114).

L'argent et l'intérêt ont poussé l'intrigant Robert au mensonge, à la falsification de papiers et de là à son acte criminel. Le Ciel si « juste » l'en punit en ne lui laissant pas le loisir de profiter de ses richesses volées au marquis; mais son esprit est plus tourmenté par l'union odieuse qu'il a fait faire aux jeunes gens à l'âme pure: « Ah! Famille infortunée, continua-t-il, ce n'est point à vous de pleurer. Je suis, je le répète, le seul criminel [...] . Pardonnez-moi l'horreur de mes crimes » (115). La sentence providentielle pour l'instigateur de l'inceste est la mort. Robert est attaqué par cette maladie « qui mène au tombeau »—une sorte de mal de vivre dû ici aux remords—et qu'on retrouve aussi chez les personnages malheureux ou repentants. Toutefois, sa mort, plutôt que de résoudre le problème, l'amplifie; le couple incestueux se retrouve devant un grand dilemme: personne alentour ne connaît la vérité du lien familial entre Genneville et Camille. Ils ont été officiellement mariés et vivent heureux. Aux yeux de la société, l'honneur est sauf. Faut-il défaire tout cela? En ce milieu du XVIII^e siècle, les pécheurs des romans se soucient encore du salut de leur âme.

Comme on a pu le constater, la reconnaissance familiale devient génératrice de malheurs avec, pour reprendre l'expression de Jean Rousset, « [sa] révélation d'identités perdues ou dissimulées, [son] opération de dévoilement qui fait surgir, dans le présent, un passé enfoui ». ¹² Plus encore, Terence Cave la juge élément de scandale: « Recognition is a scandal. The word may seem excessive, but it is appropriate even in its most ordinary, venial sense, since recognition plots are frequently *about* scandal—incest, adultery, [...]—it is a stumbling block, an obstacle to belief ». ¹³

La famille qui subit ce genre d'incidents connaît certainement une crise au niveau de son infrastructure. Elle fait effet de brebis galeuse dans ce qui constitue, comme le dit Philippe Ariès, « la cellule sociale, la base des états, le fondement du pouvoir monarchique ». ¹⁴ Ces romans de l'inceste, qui mettent en scène des enfants de famille, contemporains et français, entourent leurs victimes—les cadets rejetés et les filles ignorées—d'ainés cupides, de mères incompétentes ou de pères trop autoritaires. Même si l'intrigue peut sembler irréaliste et la situation décrite parfois singulière, l'une et l'autre exploitent les conséquences d'une dislocation potentielle de l'entité familiale et le désordre qui en résulterait. Elles dévoilent, par la même occasion, l'absence—pour reprendre les termes de Jean-Louis Flandrin—de cette « intimité familiale, qui présente la famille comme une “société naturelle” et qui en fait le lieu privilégié du bonheur ». ¹⁵ Avec une possibilité d'issues aussi fatales, le mode d'emploi des familles françaises de Caylus, Chevrier et Perneti aurait grandement besoin d'être révisé parce qu'il est injuste et source de violence morale. Paradoxalement, la voix de la nature entre frères et sœurs exclus du noyau parental, cette « voix du sang [...] susceptible de s'égarer » apparaît, écrit Fauchery, « comme une pulsion affective non identifiée, sur laquelle se greffe l'instinct sexuel. Cette ambiguïté joue à plein lors des “révélations” qui constatent l'inceste, soit avant, soit après son accomplissement ». ¹⁶ Si cette voix se fait entendre en vue d'une éventuelle reconstitution du noyau familial, elle tend, en même temps,

12 Jean Rousset, « La reconnaissance familiale de Marivaux à Diderot et à Figaro ou La tentation de l'inceste », dans *Marivaux et Les Lumières: L'éthique d'un romancier*, éd. Geneviève Goubier (Aix-en-Provence: Presses de l'Université de Provence, 1996), 178.

13 Terence Cave, *Recognitions: A Study in Poetics* (Oxford: Clarendon Press, 1988), 1. Sur la reconnaissance familiale dans le théâtre du XVIII^e siècle, voir chap. 4.

14 Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime* (Paris: Seuil, 1973), 240.

15 Jean-Louis Flandrin, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société* (Paris: Hachette, 1976), 15.

16 Fauchery, 153.

un piège quasi mortel aux malheureuses qui s'y adonnent. Celles-ci n'ont alors d'autre recours que d'amorcer un retour vers leur destination première imposée par les parents et dont elles croyaient s'être débarrassées—à savoir le couvent—sinon elles languissent et dépérissent faute de pouvoir vivre leur amour interdit.¹⁷ Dans tous les cas et pour un péché commun, la pression religieuse et sociale s'exerce davantage sur les filles et laisse plus de répit aux hommes.

Le malheur des filles

Accusée par son fils Crémailles (*Soirées du Bois-de-Boulogne*) d'être l'instigatrice de ses malheurs, la mère implore son pardon pour avoir été si dure avec sa fille et se retire faire pénitence dans un couvent. Le comte, héritier du nom et de la fortune des siens, ouvre les portes de la maison familiale à la femme qu'il a aimée et qui est en réalité sa sœur; elle y a droit autant que lui, jusqu'à son mariage:

Je lui proposai de venir demeurer avec moi, mais notre amour l'effraya. Je voulus du moins l'engager à prendre les femmes [*sic*]¹⁸ et les diamans de ma mère, en attendant qu'un mariage tel qu'elle en méritoit un, la tirât de son cloître; elle rejeta toutes mes propositions, et elle m'ajouta que, puisque le ciel défendoit qu'elle fût jamais à moi, elle étoit résolue à n'être jamais à personne. (255)

Aglaé, fidèle à son amour impossible, refuse tout autre parti et décide de prendre l'habit religieux: « Elle prit le voile dans cette même maison quelques mois après, malgré toutes mes instances, mes oppositions, mon désespoir et toutes les menaces que je fis d'aller de mon côté m'enfermer à la Trappe » (255). Mais Crémailles finit par se marier à la demande de sa sœur, devenue prieure. Il termine son histoire avec la phrase clé du roman, celle sur laquelle repose le constat de sa mauvaise fortune due à une folle interprétation des traditions en vigueur: « Ma mère a fait tous mes malheurs » (260). Elle a fait aussi et surtout ceux d'Aglaé.

Sophie est en larmes devant le récit du marquis d'Ivières (*Mémoires d'une honnête femme*), ce frère inconnu qu'elle découvre soudain: « Ce discours que j'avois vingt fois interrompu par mes sanglots, fut à peine achevé, que me jettant aux piés de mon frere, je le priai de s'éloigner

17 Il en sera autrement avec les héroïnes incestueuses du dernier quart du siècle qui amorceront un affranchissement des lois de l'Église et s'accommoderont du péché en secret par crainte des lois civiles. Leur souci sera d'assurer les plaisirs du corps et non plus le salut de l'âme.

18 Peut-être « les gemmes »?

pour jamais d'une sœur malheureuse qui alloit être l'auteur de ses maux » (121). Le chevalier éperdu use du tutoiement des passionnés des tragédies classiques pour confirmer son attachement, puis reprend le vouvoiement de celui qui recouvre ses esprits et se rend compte qu'une vie commune à deux, comme frère et sœur, serait quasiment impossible:

Qui moi? [...] qui, moi t'abandonner! Ah, connais mieux ton frere! Cependant, reprenoit-il en m'arrosant de ses pleurs, puis-je vivre avec vous sans crime; et le Ciel témoin de nos forfaits permettroit-il ... eh, non, cessons de nous abuser! nous serions trop coupables pour vivre heureux ensemble; choisissez un asyle, je vous y ferai un sort aussi doux que votre état pourra le goûter, tandis que détestant ma vie, j'irai chercher la mort dans un climat étranger, où le destin ne me préparera pas sans doute de nouvelles disgraces dans de nouveaux forfaits. (121)

Même s'ils peuvent, là aussi, contourner les lois civiles, les jeunes gens ne se sentent pas capables de passer outre les lois divines. Après avoir lutté à deux reprises—contre son père et contre son frère aîné—pour refuser la solution du couvent, Sophie s'y retrouve définitivement, de son plein gré. Elle n'aimera plus jamais. Le marquis quitte la France creusant encore plus la distance qui le séparera de son amante/sœur effrayée par l'abîme au bord duquel ils se tenaient sans le savoir: « Séparons-nous donc, repris-je, séparons-nous Chevalier, puisque le Ciel le commande, et que privés pour toujours du plaisir de nous voir, nous puissions oublier jusqu'à l'amour qui nous sépare » (121). Le frère courra cependant le monde alors que Sophie finira ses jours derrière les grilles. Là aussi, poussant les lois familiales traditionnelles à leur paroxysme, le père, dans ce roman, a démantelé sa famille et indirectement a provoqué les futures relations incestueuses de ses enfants.

La méconnaissance de sa situation incestueuse sauvera—du moins le croit-elle—l'épouse de Bécicourt de la damnation éternelle (*L'Infortuné Provençal*), mais son salut se fait au prix de sa vie, car c'est l'aveu du maintien du « désir », un désir double de sœur et de femme, après la terrible découverte, qui anéantit ses forces et la mène au tombeau. Accablé par la mort de son épouse/sœur, Bécicourt s'en va loin dans la montagne et vit dans un « Hermitage isolé » (180). Là, loin du monde, le bonheur enfin l'attend: Suzette, une fermière devenue veuve, l'épouse. Le dénouement de ce roman est certainement inéquitable. En effet, c'est Bécicourt qui propose à sa femme/sœur de contourner le problème social: taire leur crime, vivre dans le secret du péché et éviter le châtement terrestre; il y réussit, elle, pas. Les instances divines décrètent la mort pour la femme de

Bélicourt. Le chevalier, lui, ira au devant d'autres plaisirs et d'une autre femme. Pourtant, ils sont sur un pied d'égalité devant le péché, tous deux victimes innocentes de l'ignorance de leur véritable identité, mais l'homme, lui, reste favorisé par le « Ciel », puisqu'il est favorisé par les lois religieuses et civiles. « “Horizontalement” », écrit Fauchery, « le frère se situe au même niveau que la sœur, mais “verticalement” (du fait de son sexe) il participe de la puissance des maîtres ». ¹⁹

Après des pleurs abondants sur son infortune, Camille (*Les Coupables innocents*) se retire et envoie à son mari et frère, le marquis de Genneville, une lettre dans laquelle elle lui annonce les dispositions qu'elle a prises, à la suite de l'effroyable révélation de Robert: se confesser du « crime incestueux » involontaire de son mariage, obtenir le pardon terrestre d'abord, pour espérer se prévaloir du pardon divin au travers duquel on accède au bonheur éternel:

Un Directeur prudent auquel je viens de confier le secret horrible que Robert nous révéla hier me fortifie dans la résolution que j'ai de me retirer dans un Couvent; mais comme il convient auparavant que nous obtenions le pardon d'un crime incestueux, il vient d'écrire à la Cour de Rome, où il se promet de réussir. En attendant, mon cher Frere, ne nous voyons plus, et songeons chacun de notre côté à expier par une pénitence aussi prompte que rigoureuse le crime horrible dont nous sommes coupables. Adieu mon cher Frere. Votre malheureuse sœur Camille. (120)

Malgré son désir de la revoir, le marquis s'en abstient, bien qu'ils habitent le même château. Le roman s'achève sur une missive émanant directement du souverain pontife et qui devrait tranquilliser les consciences soucieuses du salut de l'âme: « Rome pardonne l'inceste involontaire » (120). Le couple se retire, chacun dans un couvent. Devant l'énormité du crime commis, Camille a pris l'initiative d'arrêter la relation conjugale pourtant socialement viable puisque, une fois l'intendant Robert mort, plus personne ne connaît la véritable identité de la jeune fille. Mais la conscience de celle-ci ne le lui permet pas alors que Genneville est toujours tenté d'aller retrouver sa femme/sœur. C'est en fin de compte Camille qui gère la situation et qui opte pour l'expiation au couvent, invitant fermement son mari/frère à suivre son exemple. À défaut d'union conjugale, ils resteront fidèles l'un à l'autre par un même choix de vie, la vie monacale.

19 Fauchery, 145.

Le recours romanesque à la religion n'est pas, pour les intéressés, une obligation juridique ni une imposition de l'Église, vu que l'amour coupable demeure soit à l'état de sentiment, soit inconnu de la société environnante. Le couvent se présente en fait comme le seul refuge pour les jeunes filles égarées—quelquefois pour leurs frères, mais les cas sont plus rares—qui sont soumises à des révélations concernant leur origine et leur famille directe à laquelle elles ne peuvent plus faire confiance. Elles n'ont, à cause de l'horreur de leurs sentiments ou de leurs gestes, que le souhait de se faire oublier d'un monde dont les lois sévissent sans pitié contre les incestueux infortunés. Le « Ciel » qu'elles invoquent dans leur malheur est toujours punitif. Il semble s'acharner, écrit Fauchery, sur « ce qui [les] *distingue* »: beauté, sensibilité, vertu et talents.²⁰ N'ayant pu vivre leur bonheur sur terre, elles font le nécessaire pour acquérir celui de l'autre monde promis par la religion. Quand on se penche sur le sort de ces héroïnes de romans soumises à l'inceste, on ne peut qu'appuyer l'avis de Fauchery, qui parle de destinée féminine en termes de malheur. En effet, ce sont elles qui expient dans une large proportion les crimes commis à deux:

Il est clair que la fonction de la femme mythique n'apparaît jamais mieux remplie, que lorsqu'un malheur en bonne et due forme vient pour ainsi dire authentifier son destin. Si le bonheur selon la parole célèbre de Saint-Just, était au XVIII^e siècle, « une idée neuve en Europe », nul doute qu'il ne soit demeuré pour la femme une idée étrangère.²¹

Effritement des liens parentaux, dérouté des enfants, confusion des sentiments: la représentation incestueuse dans ces romans développe un imaginaire sociofamilial au bord de l'effondrement en mettant en cause non seulement le comportement marginal des parents mais aussi le statut de la vie privée de leurs familles respectives. En plus de dénoncer le risque d'inceste fruit d'une telle conjoncture, la fiction romanesque se pose en défenseur du concept de l'intime, une situation vainement recherchée par les protagonistes et aux contours encore mal définis, que Jean M. Goulemot dépeint comme « obéissant à la seule autorité de l'individu, échappant au contrôle de l'institution et à sa volonté gestionnaire ».²²

20 Fauchery, 823.

21 Fauchery, 822.

22 Jean M. Goulemot, « Tensions et contradictions de l'intime dans la pratique des Lumières », dans *L'invention de l'intimité au Siècle des Lumières. Études réunies et présentées par Benoît Melançon, Littérales* 17 (1995), 13.

Par ailleurs, Arlette Farge et Michel Foucault expliquent que la famille est considérée par le pouvoir royal comme un « groupe social » où « vie privée et [vie] publique se confondent à travers la nécessité de l'ordre [...] ». Ainsi le roi a-t-il droit de regard sur son fonctionnement et sur ses soubresauts ». ²³ La famille, mini-État dans l'État, doit alors absolument en être la réplique pour la garantie de l'ordre. Aussi l'exploitation du droit d'aînesse—qui en est une émanation—à des fins romanesques s'offre-t-elle à toutes sortes d'éventualités et de fantasmes.

L'analyse de ces fictions trouve son intérêt dans la similitude du schéma représenté, celui d'une mauvaise gestion de la loi générant des fissures au sein de l'édifice familial, fondement même de la constitution de la société. À l'instigation des parents—et en vertu de ce droit d'aînesse—la famille des héros de Caylus, Chevrier et Perneti n'est plus synonyme d'union mais d'éparpillement. Frères et sœurs pleurent leurs malheurs et leur vie ratée, s'élèvent contre des parents trop rigides et gémissent sur leur sort infortuné qui, en les reléguant au second plan, les jette dans un profond désarroi. Il découle, à la lecture de leurs maux, que la solution qui offrirait à la famille la possibilité d'une intimité saine et sans équivoque passerait par l'avènement d'une vie privée à l'écart du champ de la vie publique et dans laquelle tous les enfants seraient considérés sur un pied d'égalité. Malgré le risque incestueux, la fiction en ce milieu du XVIII^e siècle redoute d'explicitier une démarche pareille qui remettrait en question l'ordre monarchique de rigueur. Mais elle n'hésitera pas, quelques années plus tard—dans le dernier quart du siècle—à profiter de la représentation de l'inceste ²⁴ pour concevoir des personnages revendicateurs de réformes législatives en vue d'un bonheur familial fondé sur une sphère intime qui ne serait pas forcément à l'image du pouvoir et sur laquelle l'État n'aurait plus droit de regard.

Université de Montréal

23 Arlette Farge et Michel Foucault, *Le Désordre des familles: Lettres de cachet des archives de la Bastille au XVIII^e siècle* (Paris: Gallimard, Julliard, 1982), 15.

24 Pour un point de vue plus complet sur la place et le rôle de l'inceste dans la littérature romanesque du XVIII^e siècle français, on peut se référer à J. Chammas, *L'inceste romanesque en France, 1715–1789* (thèse de doctorat, Université de Montréal, 2003), 2 vols., xii/651.